

Palluau Infos

N°21 DECEMBRE 2020

Mairie de Palluau

5 rue de Lattre de Tassigny
85670 PALLUAU
Tél. 02 51 98 50 24
www.palluau.fr

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 9h - 12h

Permanences

de septembre à juin

le jeudi de 16h à 18h

le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois : 10h à 12h

**Madame le Maire reçoit sur rendez-vous
les mercredis et samedis matins.**

Directeur de la publication :

Marcelle BARRETEAU

Impression : Imprimerie Jauffrit

Tirage : 575 ex.

Crédits photos :

Mairie de Palluau, Pixabay



Le conseil municipal a validé le 26 novembre dernier la **création des commissions extra-municipales** ayant pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune.

Tout palludéen volontaire désirant s'impliquer devra faire acte de candidature auprès de la mairie via le site internet ou la page Facebook de la commune dès parution de l'appel à candidatures.

Edito

Chers Palludéennes et Palludéens,

L'année 2020 va se terminer progressivement pour laisser la place aux traditionnelles fêtes de fin d'année. Cette période festive va nous permettre d'apporter un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire lié à la pandémie de covid-19 qui a bouleversé en profondeur nos habitudes de vie. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect de ces mesures difficiles mais nécessaires.

Nous devons garder confiance en l'avenir et espérer que les prochains mois verront s'alléger les contraintes qui pèsent sur notre vie sociale et économique. Le CCAS, avec la mise en place de référents, apporte son soutien et son aide aux personnes éprouvant des difficultés dans la gestion du quotidien que la solitude peut également rendre compliquée dans cette période.

Néanmoins, les 15 élus du conseil municipal et les services municipaux continuent à travailler quotidiennement et s'appliquent à conserver une vie agréable pour notre commune. Nous continuons à faire avancer les dossiers engagés (aménagement global de l'espace du plan d'eau, aménagement et sécurisation des rues Clémenceau, Pont Chanterelle, Isleaux et De Lattre de Tassigny, fibre optique, piste cyclable reliant la gendarmerie au collège, réfection des parkings de la mairie, de l'école Ste Agnès et des cimetières, maison citoyenne, aménagement du cimetière) pour que Palluau conserve le cap que nous avons fixé.

S'agissant du dossier de l'EHPAD St Pierre, je tenais, pour mettre fin à des propos et désinformations véhiculés depuis la décision prise par le CCAS, à vous faire part de la genèse de ce

dossier (cf pages 4-6). Après avoir pris connaissance de l'évolution du projet de mutualisation des 3 Ehpad (Palluau, Falleron et St Etienne du Bois) des engagements pris concernant l'avenir du personnel, de la réhabilitation du bâti de l'EHPAD St Pierre et du maintien du tissu économique de la commune de Palluau, le CCAS, à l'unanimité des membres présents lors du vote, a validé le 23 septembre 2020, la réintégration du CCAS de Palluau au Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) « Pays de Palluau ».

Par ailleurs, cette année, la nouvelle équipe municipale a décidé d'adapter sa communication en remplaçant le traditionnel bulletin municipal par une publication trimestrielle plus étoffée de « Palluau Infos » tout en développant la communication via internet, la page Facebook « comunedepalluau » et un panneau lumineux qui sera installé prochainement.

Chers palludéens et palludéennes, je termine cet édito par une note plus joyeuse en laissant la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement. Je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire. Les traditionnels vœux de la municipalité seront exceptionnellement annulés cette année. Toutefois de courtes vidéos seront diffusées sur les réseaux sociaux et un courrier du conseil municipal sera déposé dans chaque boîte aux lettres.



Marcelle BARRETEAU - Maire

Abattage des arbres du parking de la mairie

Afin d'assurer la sécurité et le confort des usagers, la municipalité a envisagé la réfection du parking de la mairie attenant au camping "Aire du Verger" en réalisant :



- ◆ la réfection du parking : revêtement et marquage des places de stationnement,
- ◆ la desserte du camping "Aire du Verger": reprise des réseaux eaux usées, eaux pluviales, eau potable et passage des fourreaux télécom de la fibre optique.

Pour que ces travaux se réalisent dans de bonnes conditions, nous sommes dans l'obligation de procéder à l'abattage des platanes dont les racines ressortent, envahissent et déforment le revêtement actuel et risquent de provoquer des chutes pour les usagers.

Ces travaux vont s'effectuer en trois temps au cours du 1er trimestre 2021 :

1. abattage et dessouchage des arbres,
2. réfection de l'ensemble des réseaux,
3. réalisation de l'enrobé avec marquage des emplacements de stationnement.

Les arbres abattus seront systématiquement remplacés par un autre arbre planté.

Robert BOURASSEAU

Maison citoyenne

Lors de la campagne pour les dernières élections municipales, la municipalité a souhaité s'engager pour le mieux vivre ensemble à Palluau.

Aujourd'hui, nous travaillons sur le projet d'une maison citoyenne, place de Clérembault.

Nous souhaitons un **lieu ouvert à tous, composé d'un espace accueil et d'un espace atelier** et piloté par un élu coordinateur. Des temps de permanences vous permettront de vous rencontrer autour d'un café, d'un livre ou d'un jeu... Chaque association pourra, si elle le souhaite, y trouver un espace pour exprimer sa créativité et son ouverture vers l'autre au travers d'animations, d'ateliers, de conférences...



Afin de mieux répondre à vos attentes, nous vous proposons un **questionnaire** dans ce numéro de Palluau Infos. Nous attendons vos retours, d'ici le **24 janvier 2021** dans la boîte aux lettres de la mairie.

Un compte-rendu sera diffusé dans l'édition du Palluau Infos de mars.

A vos plumes pour imaginer cette maison citoyenne.

Sandrine FUZEAU

Déploiement de la fibre optique

La fibre optique sera déployée sur la commune de Palluau **au cours de l'année 2021**.

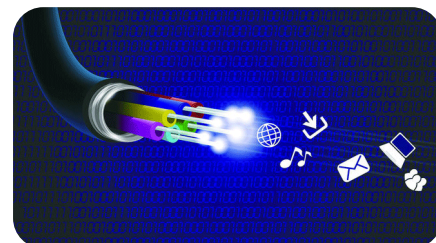
Sur les 556 adresses des locaux recensés (habitations, entreprises, bâtiments publics), 75% pourront souscrire une offre à la fibre optique dès 2021. Les autres adresses, faisant l'objet de difficultés exceptionnelles de raccordement (réseaux aériens, travaux d'effacement des réseaux par la commune) pourront être raccordées, au plus tard, au cours de l'année 2022.

Pour les locaux isolés dans les villages nécessitant une demande de raccordement à la fibre optique par l'opérateur commercial, plusieurs critères liés à l'investissement seront pris en compte : en premier lieu, l'importance et donc le coût des travaux à réaliser pour rendre le site raccordable à la fibre et en second lieu, l'usage du local (occupation à l'année, occupation temporaire, logement vacant...). L'opérateur commercial jugera ainsi de l'opportunité du raccordement.

Ces locaux seront identifiés sur une carte interactive que vous trouverez sur le site de Vendée Numérique à cette adresse web : <https://www.vendeenumerique.fr/carte-interactive/>

L'objectif de Vendée Numérique est de raccorder 100% des vendéens à la fibre.

Actuellement 16 adresses sont inscrites dans le programme de déploiement de la fibre FttE (Fibre pour les entreprises et les services publics), dont plus de 80 % éligibles dès aujourd'hui (14 adresses).



Robert BOURASSEAU



Réfection du sol sportif de la salle du Rigolly

Pendant les 2 semaines de vacances scolaires, la SAS STTS a procédé à la réfection du sol sportif de la salle du Rigolly (salle de sports), dernière étape de la rénovation de l'espace de la Gâchère. Une couche de finition en peinture polyuréthane, de couleur bleue, a été apposée. Des lignes de jeu ont été tracées pour la pratique du **tennis, du volley-ball, du handball, du basket-ball et du badminton**. Nous sommes désolés pour les désagréments occasionnés par ces travaux pour les associations sportives et les établissements scolaires, mais le résultat est à la hauteur des attentes.



Dès que la situation sanitaire s'améliorera, les utilisateurs habituels de la salle pourront à nouveau en profiter.

Le règlement de la salle a fait l'objet d'une mise à jour afin de tenir compte de ce nouveau sol et du soin particulier qu'il requiert.

Guillaume BUTEAU

Bienvenue à Palluau !

Emmanuelle BRIE - Conseillère immobilière indépendante

Palludéenne depuis bientôt deux ans, je prends un réel plaisir à exercer mes missions d'agent immobilier au sein du réseau Guy Hoquet Immobilier sur les secteurs de Palluau, Saint Etienne du bois, Aizenay, Le Poiré sur vie, Beaufou, Les Lucs sur Boulogne et La Génétouze.

Toujours bienveillante et rigoureuse, mon rôle est d'accompagner mes clients dans leurs projets quels qu'ils soient.



Les lois changent et l'immobilier devenant de plus en plus complexe, il est donc indispensable d'assurer le bon déroulé de chaque dossier : évaluation au prix du marché, définition des attentes clients, conseils personnalisés,

gestion des visites, négociations, rédaction et signature du compromis de vente etc.

Faisant de la satisfaction client une priorité, je vous accompagnerai dans votre projet de vie tout au long de sa réalisation, jusqu'à la signature notaire et même au-delà si nécessaire !

Vous souhaitez vendre en toute tranquillité et au meilleur prix, tout en bénéficiant de nombreuses garanties. Je vous invite à me contacter au : 06.50.58.66.76 ou par mail emmanuelle.brie@guyhoquet.com afin de vous en dire d'avantage...

A bientôt !

Emmanuelle Brie

www.tabguitare.wordpress.com

GUITARE

Cours & Stage

NOUVEAU À PALLUAU

Cours individuels de guitare, Basse, ukulélé, piano et MAO. Pour débutants ou confirmés. Séance de 30min ou 1h.

Plus d'infos au 06.88.87.59.75
Tabguitare.WordPress@gmail.com

Les P'tits Cœurs du Bocage



Carolina Guzman, fondatrice de la micro-crèche est heureuse d'offrir un mode d'accueil collectif aux familles du territoire. Son projet est centré sur l'enfant et l'environnement.

Les valeurs de l'équipe pédagogique sont : la bienveillance, le respect du rythme de chaque enfant, accompagnement de la découverte au monde qui l'entoure, favoriser

l'épanouissement de l'enfant par sa propre expérience et apporter un soutien aux parents dans leur quotidien.

La micro-crèche « Les P'tits Cœurs du Bocage » est une structure qui offre aux jeunes enfants un lieu sain, sécurisé ainsi que des professionnelles spécialisées de la petite enfance.

La micro-crèche propose plusieurs modes de garde : réguliers, occasionnels, des horaires adaptés à vos besoins. Des plages horaires sont

encore disponibles. Vous pouvez nous en faire la demande et nous nous ferons le plaisir de vous répondre.

Son ouverture est prévue en janvier 2021.

Pour la contacter :

<https://odyseefamiliale.fr/>

ou par téléphone au 06 18 59 33 02.



MUTUALISATION DES EHPAD DE

L'idée de mutualisation des EHPAD a été initiée en 2009 après plusieurs études menées sur le territoire de la communauté de communes de l'ex-Pays de Palluau.

En 2014, le Président du CCAS de Palluau a rencontré le bailleur social Vendée Habitat, propriétaire de l'EHPAD St Pierre, pour évoquer la situation du bâti. Aucuns travaux importants n'avaient été engagés depuis 2008. Durant le mandat 2008/2014, le CCAS avait envisagé de construire un EHPAD neuf sur un autre terrain, puis a abandonné ce projet.

Depuis 2015, les différents projets de réhabilitation de l'EHPAD St Pierre, présentés par le CCAS de Palluau au conseil départemental de la Vendée ont été invalidés puisque l'augmentation du prix de journée dépassait les 8 € autorisés. En 2015, sur préconisations du conseil départemental, les élus ont engagé une réflexion sur la mutualisation des EHPAD en ayant pour objectifs prioritaires : la pérennisation des places d'EHPAD en réponse aux besoins du territoire ; le maintien des emplois ; une politique tarifaire accessible pour les personnes âgées les plus modestes et le développement de nouveaux services à la personne.

Ces volontés ont conduit à une démarche de mutualisation en termes de gouvernance, d'organisation et d'infrastructure. En effet, la pérennité des trois EHPAD était menacée : ceux de Falleron et de Saint-Etienne-du-Bois en raison d'un faible nombre de places (23 et 43) et celui de Palluau en raison de la nécessité d'une mise en sécurité du bâtiment. Nous nous exposons alors à un transfert de nos lits vers le littoral, car notre territoire le « Pays de Palluau », est, selon les normes de l'agence régionale de santé (ARS), « surdoté » en lits. Il fallait donc construire un projet de territoire et un EHPAD de 80 lits minimum.

En 2017, un premier scénario, présenté par les 3 présidents des CCAS, avait été validé par les autorités de tarification (ARS et conseil départemental). Il consistait à transformer l'EHPAD de Falleron en une résidence autonomie et à regrouper les places des trois EHPAD dans un EHPAD unique implanté sur deux sites avec une structure à réhabiliter l'EHPAD St Pierre, qui passait de 66 à 48 lits et une structure à agrandir l'EHPAD du Colombier, qui passait de 43 à 84 lits. Le nouveau projet de réhabilitation de l'EHPAD St Pierre, élaboré par Vendée Habitat, conduisait à une augmentation du prix de journée de 12,65 € soit 390 € par mois, nettement supérieur aux 8 € (245 €/ mois) autorisés par les autorités de

tarification. Cette évolution tarifaire dont le détail est joint ci-dessous ne pouvait être supportée, ni par les résidents ayant un niveau de retraite faible, ni par les familles ni par l'action sociale du département. Par ailleurs, cette réhabilitation devait être réalisée en prenant en compte les prescriptions de la commission de sécurité. La mise aux normes de l'établissement devait être réalisée en 2 phases (1ère phase : mise aux normes du système de sécurité incendie, 2ème phase : désamiantage, toitures, sanitaires et façades extérieures).

En février 2019, la commission de sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'EHPAD St Pierre. Par conséquent, une autorisation de poursuite de l'exploitation devait être renouvelée, chaque trimestre, par le maire de St Etienne du Bois, sur justificatifs d'avancement des travaux de la 1ère phase de mise aux normes du système de sécurité incendie (SSI) et mise aux normes d'accessibilité. En effet, l'EHPAD St Pierre est construit sur la commune de St Etienne du Bois.

Corrélativement, une étude de regroupement de tous les lits de Palluau sur St Etienne du Bois a été réalisée par le CCAS de St Etienne du Bois. Elle présentait une évolution du prix de journée inférieure à 8 €. Les CCAS de St Etienne du Bois et de Falleron souhaitaient travailler sur ce scénario. Dans ce cadre, l'EHPAD St Pierre devait fermer. Au vu de ces éléments, le CCAS de Palluau, considérait que l'orientation prise ne répondait plus à l'objectif de départ. En effet, dans cette nouvelle hypothèse, le CCAS de Palluau était démuné de son activité, toute offre médico-sociale était exclue sur le territoire de Palluau ; il n'y avait pas de projet sur le bâti existant. De surcroît, cette délocalisation aurait eu des conséquences très lourdes pour la commune de Palluau : dévitalisation du centre-bourg, impact sur les emplois et sur l'habitat, mise en péril du tissu économique... Le CCAS s'est donc retiré du projet de mutualisation le 7 février 2020.

Le 17 juin dernier, le président du conseil départemental a informé la présidente du CCAS que le plan pluriannuel d'investissement, proposé pour la 2ème phase de travaux par le CCAS de Palluau, était invalidé pour les motifs suivants :

- ◆ Ordre immobilier : le projet n'apportait pas les conditions de confort et de sécurité maximum et n'intégrait pas l'évolution et les futurs besoins des résidents de demain
- ◆ Ordre financier : l'augmentation globale du prix de journée était supérieure à 8€

FALLERON, PALLUAU ET ST ETIENNE DU BOIS

Cette décision aurait conduit inévitablement à la fermeture administrative de l'EHPAD St Pierre puisque l'autorisation de poursuite de l'exploitation courait jusqu'au 9 octobre 2020 avec pour conséquence le transfert des 66 résidents sur le littoral vendéen et un impact financier conséquent pour le CCAS. En effet, le CCAS, en plus des 43 agents sans affectation restant à sa charge après fermeture du service, devait, en cas de dénonciation de bail, racheter le bâtiment d'une valeur de 752 000 € et solder les emprunts pour un montant de 709 000 €.

Par ailleurs, la commune n'avait pas les fonds nécessaires pour mener seule le projet de réhabilitation de l'EHPAD qui s'élevait à 3 350 000 €. Le budget d'investissement global de la commune s'élève à 2 300 000 € pour le mandat 2020/2026. Ce projet de réhabilitation du bâti actuel aurait ainsi gelé tout investissement sur la commune pour le mandat actuel et une partie du prochain mandat 2026/2032.

Le président du conseil départemental a demandé au CCAS de Palluau de retravailler avec les CCAS de St Etienne du Bois et de Falleron sur le projet de mutualisation et a considéré légitime mes demandes à savoir : un engagement sur l'avenir de l'immobilier de l'EHPAD St Pierre, la reprise de l'ensemble du personnel, mais aussi le maintien du tissu économique de la commune de Palluau.

Après analyse de ces éléments, le 23 septembre 2020, les membres du CCAS de Palluau ont voté la réintégration du CCAS dans le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale « Pays de Palluau » (GCSMS) en vue de maintenir l'offre de service auprès des personnes vieillissantes du territoire.

Au vu :

- ◆ de l'avis défavorable émis par la commission de sécurité à la poursuite d'exploitation de l'EHPAD de Palluau et de son coût de la réhabilitation,
- ◆ de la taille critique des EHPAD de Falleron et de Saint-Etienne-du-Bois,

Les 3 Présidents de CCAS, ayant à cœur de préserver une prise en charge de qualité avec des tarifs accessibles à l'ensemble des personnes âgées du territoire et sur avis des autorités de tarification, ont abandonné le scénario initial et décidé de transférer les lits de l'EHPAD de Palluau vers le site de Saint-Etienne-du-Bois tout en ayant la volonté de maintenir l'ensemble des emplois sur le territoire et de préserver le tissu économique de la commune de Palluau.

Un projet de réorientation du bâtiment de l'EHPAD Saint Pierre de Palluau sera porté par la communauté de communes de Vie et Boulogne dans le cadre d'un projet de territoire intercommunal et innovant.

Un tel projet de mutualisation, présenté en octobre à l'ensemble des personnels, des résidents et de leurs familles, s'inscrit dans un long processus de changement accompagné par le conseil départemental de la Vendée. Différents dossiers vont être ouverts et traités en étroite collaboration avec les différents acteurs (conseil d'administration du GCSMS, directrices, équipes de direction, personnels, partenaires externes...) :

- ◆ la mise en œuvre du projet médico-social avec l'accompagnement du cabinet GERONTIM, expert en gérontologie,
- ◆ le projet immobilier,
- ◆ la réorganisation du fonctionnement des services au sein des 2 EHPAD (Falleron, St Etienne du Bois),
- ◆ le déplacement des résidents avec un accompagnement pour les préparer au changement et limiter les perturbations,
- ◆ l'accompagnement de l'ensemble des personnels en lien avec un conseiller en évolution professionnelle du centre de gestion de la maison des communes,
- ◆ la mise en place d'un plan de formation adapté à l'expression des besoins formulée par le personnel : adaptation des compétences, adaptation aux nouvelles tâches, besoins des résidents, faire face aux situations d'angoisse des résidents ...

L'ensemble du personnel des 3 EHPAD sera associé à la construction et à la réalisation du projet avec la mise en place de réunions, d'ateliers sur différentes thématiques: réorganisation du travail, aménagement et agencement des différents espaces, modalités de transfert vers le nouvel établissement, accompagnement des résidents et de leurs familles, visites de chantier et des nouveaux locaux...

La durée des travaux de réhabilitation et d'extension de l'EHPAD de St Etienne du Bois devrait permettre d'envisager le transfert des lits d'ici à 3 ans.

Parallèlement, la communauté de communes Vie et Boulogne et Vendée Habitat se sont rencontrés en septembre pour initier et construire ensemble ce projet de résidence intergénérationnelle, véritable projet de territoire innovant sur le bâti de l'EHPAD St Pierre.

EHPAD ST PIERRE : augmentation du prix de journée par résident sur la base du scénario initial de mutualisation de 2017 : 48 résidents en 2022

*** fiche financière Vendée Habitat du 27 juin 2018**

1ère phase de travaux = 508 000 €

évolution loyer annuel 1ère phase de travaux réalisés en 2020	26 017,44 €
nombre résidents 1er scénario de mutualisation	48
taux de remplissage des chambres année 2019 (*)	96,14%
évolution moyenne du prix de journée par résident durant 25 ans	1,54 €

*** fiche financière Vendée Habitat de mars 2018**

2ème phase de travaux = 2 841 000 €

évolution loyer annuel 2ème phase travaux réalisés de 2020 à 2022	160 238,88 €
nombre résidents 1er scénario de mutualisation	48
taux de remplissage des chambres année 2019 (*)	96,14%
évolution moyenne du prix de journée par résident	9,51 €
évolution moyenne des 2 phases du prix de journée par résident	11,06 €

Augmentation tarifaire du prix de journée liée aux travaux de mise aux normes

Année 2020 : 1,39 € dont SSI = 1,35 €	1,39 €
Année 2021: 1,47 € dont SSI = 1,39 €	1,47 €
Année 2022: 9,82 € dont SSI = 1,47€ et 2ème phase = 8,35 €	9,82 €
Evolution du prix de journée au 1er janvier 2022	12,68 €

évolution prix de journée retenue par CD85 en 2022 = 12,65 €

() le taux de remplissage des EHPAD diminue depuis le début du COVID*

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE INTERGÉNÉRATIONNELLE ?

L'habitat **intergénérationnel** est un produit adapté et innovant qui désigne un ensemble de logements locatifs tous publics, conçu pour accueillir différentes générations : jeunes, apprentis, jeunes couples en attente d'une accession à la propriété, familles, retraités...

Le logement intergénérationnel présente, par rapport à l'habitat ordinaire, une particularité : il implique une mutualisation des espaces et des usages et, donc, de vie en collectivité.

Chacun bénéficie d'un logement autonome, mais où la présence d'espaces collectifs (buanderie, terrasse, jardin, salle commune...) favorise la convivialité, la solidarité de voisinage et les échanges d'expériences et renforce ainsi les liens familiaux intergénérationnels.

En plus de ces espaces collectifs, le projet peut inclure la mutualisation de services, tels que l'accueil de kinésithérapeutes, la télémédecine, les coiffeurs... Et, pour que le lieu soit effectivement "participatif et solidaire", les résidents s'engagent à respecter un projet commun en signant une "charte du vivre ensemble".

Deux exemples de résidence intergénérationnelle en consultant les liens ci-dessous :

- ⇒ <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/haute-vienne/limoges/premiere-residence-intergenerationnelle-logement-social-limoges-1884276.html>
- ⇒ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/une-residence-intergenerationnelle-a-vu-le-jour-a-chanceaux-sur-choisille->

Marcelle BARRETEAU

Maire de PALLUAU - Présidente du CCAS

La banque alimentaire de Palluau

Des bénévoles, acteurs essentiels pour notre territoire



Dans des locaux de la Communauté de Communes de Vie et Boulogne, l'équipe des 15 bénévoles de l'association « Actions Alimentaires du Pays de Palluau » (A.A.P.P.) propose **un mercredi sur deux, la distribution d'un colis à plus de 100 bénéficiaires** (une quarantaine de familles) du territoire du Pays de Palluau ou de la commune de Saint Christophe du Ligneron.

Le mardi, dès le début de l'après-midi, les bénévoles vont à La Roche sur Yon pour récupérer les denrées réservées à la distribution. Ensuite, tout en respectant l'équilibre alimentaire, ils organisent les colis en fonction du nombre de membres par famille et des régimes alimentaires de certains bénéficiaires.

Le mercredi matin est dédié à l'accueil des personnes, la distribution des denrées et au ménage du local.

Les produits alimentaires ou sanitaires proposés aux bénéficiaires proviennent essentiellement de la Banque Alimentaire de Vendée (85%). La collecte nationale dans les supermarchés représente quasiment tout le restant.



Occasionnellement et si besoin, l'A.A.P.P. se réapprovisionne en denrées manquantes.

Depuis le début de la crise liée à la covid-19, l'association alimentaire a toujours fonctionné grâce à l'énergie et à l'engagement de ses membres. Ils ont su adapter leur distribution aux consignes sanitaires et répondre aux besoins.

Ce lieu d'accueil reçoit aujourd'hui sur rendez-vous les bénéficiaires dans les règles de distanciation et d'hygiène demandées.

Toujours à l'écoute, les membres de l'association alimentaire orientent également, si besoin, les personnes dans leurs démarches ou vers les acteurs sociaux du territoire.

Le respect et la confidentialité sont les piliers de leur travail.

L'arrivée de nouveaux membres dans cette équipe très dynamique serait néanmoins bienvenue.

N'hésitez pas à les contacter :

4 avenue de la République - Tél : 06.19.69.82.31

Sandrine FUZEAU

Mise à disposition gratuite

d'un vidéoprojecteur et d'une enceinte portative avec micro pour les associations



Le conseil municipal souhaite apporter son soutien aux associations de notre commune. Lors de sa séance du 26 novembre dernier, il a donc décidé de leur mettre à disposition gratuitement un vidéoprojecteur, acquis en août 2020 et une enceinte portative avec micro, acquise en 2018. Pour pouvoir en bénéficier pour leurs réunions ou manifestations, les associations devront signer une convention avec la commune. Un dépôt de garantie sera demandé.

Guillaume BUTEAU



Abonnement gratuit au réseau des médiathèques

A partir du 1^{er} janvier 2021, l'abonnement au réseau des médiathèques Vie et Boulogne devient GRATUIT pour tous.

Pour plus d'informations : <https://mediatheques.vieetboulogne.fr>

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les horaires de réouverture de la médiathèque de Palluau n'ont pas été définis.

Pour plus de renseignements, merci de bien vouloir contacter le réseau Communauté au 02 51 31 69 94.

Où et quand emprunter ?

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Aizenay		16h-18h30	10h30-18h30		16h-18h30	10h30-12h30 14h30-16h30	
Bellevigny (Belleville-sur-Vie)		16h30-18h30	10h-12h30 14h30-18h30		14h30-18h30	10h-12h30	
Falleron						10h-12h15	
La Chapelle-Palluau			10h30-12h30			10h-12h	
La Genétouze	16h30-18h30		15h30-18h30		16h30-18h30	10h30-12h30	
Les Lucs-sur-Boulogne	16h30-18h30		10h-12h30 14h30-19h		16h30-18h30	9h30-13h 14h-17h30	
Le Poiré-sur-Vie (Bourg)	15h30-18h30		10h30-13h 14h30-18h30	16h30-18h30	16h30-19h	10h30-13h	
Le Poiré-sur-Vie (Beignon-Basset)					16h30-18h30		
Maché			10h30-12h			10h30-12h	
Saint-Denis-la-Chevasse			10h-12h 16h-18h30		16h-18h30	10h-12h	
Saint-Étienne-du-Bois			16h-18h				10h-12h
Saint-Paul-Mont-Penit						10h-12h	

Modalités d'accueil



Port du masque à partir de 11 ans et lavage des mains au gel hydro-alcoolique à l'entrée obligatoires. Respect des gestes barrières et du sens de circulation



Accès strictement réservé à l'emprunt des documents pendant un temps limité à 20 minutes

Retour des documents empruntés exclusivement via les boîtes de retours ou caisses dédiées



Modalités d'emprunt

Empruntez jusqu'à 5 documents imprimés, 2 DVD, 2 CD, 1 liseuse et 1 partition par abonné, pendant 4 semaines !

Communauté de Communes Vie et Boulogne
Réseau Communauté

reseaucvb@biblio-vieetboulogne.fr
02 51 31 69 94



Bassin versant de la Vie et du Jaunay Bilan du programme de travaux sur les cours d'eau et marais

Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a engagé en 2019 une **étude bilan du Contrat Territorial 2015-2019** qu'il coordonne dans le cadre de la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**. Sur les cours d'eau et marais du bassin versant, les travaux suivants ont été réalisés :



*Un exemple de travaux réalisés :
la renaturation du Ligneron*

- 49 km de ripisylve restaurés
- 23 km de fossés de marais doux ou d'étiers en marais salés curés
- 206 points d'abreuvement impactant le cours d'eau aménagés
- 45 km de berges restaurés par technique mixte, adoucissement de berges et/ou mise en place de clôtures
- 23 ouvrages hydrauliques aménagés pour la continuité écologique
- 3 km de plantations en rive
- 11 km de cours d'eau renaturés
- 34 petits ouvrages de franchissement aménagés pour la continuité écologique
- 1 frayère à brochet créée
- gestion des plantes exotiques envahissantes.

Ces travaux et actions d'accompagnement représentent un budget de **3 040 152 €** soldé fin 2019 (et 622 102 € restant à réaliser en 2020). Essentiellement conduit par le **Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay** dans le cadre de l'exercice de la **compétence GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ce programme pluriannuel a été mis en œuvre grâce au soutien financier de **l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental de la Vendée et du Conseil Régional des Pays de la Loire**, portant le taux moyen de subventions publiques à 64 %.

Le reste à charge est financé par les maîtres d'ouvrage, principalement par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, grâce aux contributions budgétaires des Communautés de communes concernées par le bassin versant : **Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Vie et Boulogne, Pays des Achards, Challans Gois Communauté et Océan Marais de Monts**.

Pour certaines actions (abreuvoirs, clôtures et passages à gués), les exploitations agricoles et communes bénéficiaires ont participé financièrement aux travaux.

D'autres structures sont intervenues ponctuellement : la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, les communes de Saint Hilaire de Riez et d'Aizenay, le Conseil Départemental de la Vendée ou encore la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Parallèlement, des actions ont été mises en œuvre pour la **qualité de l'eau**, en particulier par Vendée Eau (restauration de mares...) et le Syndicat Mixte. Les **partenaires agricoles** se sont également fortement investis et **275 exploitations agricoles** se sont engagées volontairement dans le contrat.

Un nouveau programme d'actions sera défini pour les 6 prochaines années, en concertation avec l'ensemble des acteurs, visant à concilier qualité des cours d'eau et des marais et usages de l'eau.

Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant - 2 Impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND
Tél. : 02.51.54.28.18 - marais.vlj@orange.fr - www.vie-jaunay.com



Palluau sur Facebook !

À l'image de nombreuses villes en France, Palluau est désormais connecté aux réseaux sociaux via sa propre **page Facebook !**

<https://www.facebook.com/communedepalluau>

Cet espace va vous permettre de suivre l'actualité de la commune, les manifestations, les travaux, les principaux rendez-vous municipaux, des photos,...

Pour l'heure, près de **173 personnes** se sont déjà abonnées.

Et pour toujours plus d'informations pratiques et de démarches en ligne, notre site www.palluau.fr répondra à l'ensemble de vos questions et/ou problématiques administratives.

Respect des règles de collecte des déchets ménagers

Il a été constaté, semaines après semaines, que certains containers de déchets ménagers restent sur les trottoirs en permanence.

Pour rappel, sur notre commune, **les collectes s'effectuent le lundi des semaines paires.**

Le container doit être sorti la veille au soir avant 21h et ramassé après la collecte.

Ne pas respecter les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), est puni d'une amende forfaitaire :

- ⇒ de **35 €**, à payer immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction
- ⇒ ou de **75 €**, si les 35 € ne sont pas payés dans le délai de 45 jours

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous la contestez, le juge du tribunal de police est saisi. Il pourra notamment décider d'une amende de 150 € maximum.

Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, **vous risquez une amende de 750 € maximum.**



Espace France services

Cet espace **gratuit et accessible à tous** vous propose de nombreux services.



Les conseillers France services vous reçoivent sur **rendez-vous les mardis et mercredis** afin de vous accompagner dans vos **démarches administratives et numériques** :

- ◆ documents officiels
- ◆ retraite
- ◆ santé (compte sur ameli.fr...)
- ◆ accès aux droits (prime d'activité...)
- ◆ emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, Tremplin Acemus, MDEDE...)
- ◆ impôts

L'Espace France services vous propose également :

- ◆ un **espace numérique en libre accès** (ordinateurs, imprimante)
- ◆ une **agence postale intercommunale**
- ◆ un **conciliateur de justice** ; un **défenseur des droits**
- ◆ des **permanences de divers organismes** :
CAF - STGS - HATÉIS (*conseil technique, administratif et financier pour vos travaux*)
CAUE (*conseil en architecture urbanisme et environnement sur les projets de construction, extension et rénovation*)
- ◆ une permanence de la Conseillère Départementale Nadia RABREAU

Plus d'informations

26 rue Clemenceau – 85 670 Palluau
02.51.98.51.21
france-services@vieetboulougne.fr
www.vie-et-boulougne.fr

Du mardi au vendredi 9h – 12h30 / 14h – 17h30
Samedi 9h – 12h30



Aides Habitat

Le Guichet Unique de l'Habitat de la communauté de communes propose un conseil technique et administratif gratuit ainsi que des aides financières pour vous accompagner dans la réalisation de travaux dans votre habitation. Le dispositif concerne notamment :

Les économies d'énergie

Isolation, chauffage, ouvertures, production d'eau chaude, ventilation...

L'adaptation des logements

Vous avez plus de 60 ans ou êtes en situation de handicap ? Des aides (sous condition de ressources) existent pour adapter votre logement et faciliter votre quotidien : douche à l'italienne, volets électriques, WC surélevés, élargissement de portes, monte-escalier, cheminements extérieurs...

Les logements locatifs

Vous pouvez bénéficier de subventions et d'avantages fiscaux dans le cadre de l'amélioration d'un logement locatif (existant ou en vue de le louer à l'année), qu'il s'agisse de simples travaux énergétiques ou d'une rénovation globale.

Permanences (sans rendez-vous)

- ◆ LE POIRE SUR VIE (communauté de communes) 1er mercredi de chaque mois de 14h à 16h
- ◆ PALLUAU (Espace France services) 2e mercredi de chaque mois de 14h à 16h
- ◆ AIZENAY (Centre social « Mosaïque ») 3e mercredi de chaque mois de 14h à 16h

ou contactez

HATEIS HABITAT

Mme Marine PERCHEC
7 impasse Thalès - 85000 La Roche sur Yon
Tél. 02 51 36 82 63



Centre des Finances publiques
de Challans

Nos horaires de réception

	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 - 12h	13h30 - 16h15
Mardi	8h45 - 12h	13h30 - 16h15
Mercredi		
Judi	8h45 - 12h	13h30 - 16h15
Vendredi	8h45 - 12h	13h30 - 16h15



Nous vous accueillons :

■ uniquement sur RDV
■ sans RDV



Vous trouverez aussi des informations sur impots.gouv.fr

Pour payer en espèces (maximum 300 €), rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo :



Vidange des fosses septiques

Afin d'éviter tout engorgement des tuyaux et des drains, la vidange de votre fosse est indispensable. Celle-ci doit être effectuée quand le volume des boues atteint 50 % de la fosse ou environ tous les 4 ans.



Il est important de nettoyer et vidanger votre fosse pour :

- ◆ l'assainir,
- ◆ permettre une bonne évacuation des eaux usées.

Pour toute **demande de renseignement, de contrôle ou de vidange**, contactez le **service SPANC** de la communauté de communes Vie et Boulogne

Consultez le site www.vie-et-boulogne.fr > Rubrique environnement > Assainissement non collectif

Vous y trouverez notamment des formulaires **pour la demande de vidange ou de contrôle** dans les « Démarches en ligne » sur la page d'accueil du site.

Service SPANC 02 51 31 13 01
spanc@vietboulogne.fr / m.tige@vietboulogne.fr

Rétrospective

Election du Conseil Municipal des Enfants 13 octobre 2020

Ce sont 10 candidats de CM1, les deux écoles confondues, qui se sont présentés avec des **programmes ambitieux** tels que :

- ◆ la sécurité des cyclistes avec la création de piste cyclable,
- ◆ l'aménagement d'espaces de jeux et l'organisation de jeux inter-quartiers,
- ◆ le ramassage des déchets avec l'organisation d'une journée « terre propre » et d'une journée éducative,
- ◆ la création de jardins partagés et d'un magasin solidaire, un parcours de santé,
- ◆ l'embellissement de la commune,
- ◆ une formation aux premiers secours avec les pompiers ...

Ont été élus : **Noam BOUREAU** (École Ste Agnès), **Julia MARTIN** (École Ste Agnès), **Taina DUBOIS** (École Le Verger), **Louanne MORAT** (École Le Verger)

Ecole
Sainte
Agnès



Ecole Le Verger



Cérémonie du 11 novembre 2020



Installation de l'arbre de Noël participatif 1er décembre 2020



La municipalité remercie les enseignants des écoles de participer activement et de soutenir ce projet citoyen.

Agenda

RETENEZ!
cette
DATE!

26 janvier 2021

Conférence « 10 jours sans écran » - La Chapelle-Palluau

L'Association de Parents d'Elèves du RPI organise une conférence gratuite dans le cadre d'un défi « 10 jours sans écrans » lancé auprès des élèves de l'école privée.

Cette conférence, d'une durée de deux heures et animée par Carine BONNISSEAU, est ouverte à tous. Elle a pour objectifs d'aborder les enjeux et les risques des écrans pour les enfants tout en proposant des solutions.

Nous vous donnons rendez-vous le **mardi 26 janvier 2021 à 20 h** dans la nouvelle salle de l'espace « A 'Capella » de la Chapelle Palluau.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter : apelrpi85670@gmail.com

